# RAPPORT ANNUEL

## Exercice au 30 juin 2022

# OFI RS EQUITY CLIMATE CHANGE

## FCP Actions internationales

**Commercialisateur**
OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 Paris

**Société de Gestion**
OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 Paris

**Dépositaire et Conservateur**
SOCIETE GENERALE - 29 Boulevard Haussmann - 75009 Paris

**Gestion administrative et comptable**
SOCIETE GENERALE - 29 Boulevard Haussmann - 75009 Paris

## Sommaire

Rapport de Gestion

Comptes Annuels au 30 juin 2022

Rapport du Commissaire aux Comptes

## ORIENTATION DE GESTION

☒ Ce produit a pour objectif l'investissement durable. L'investissement durable désigne un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental et/ou social, à condition que l'investissement ne nuise pas de façon significative à un objectif environnemental ou social et que les sociétés faisant l'objet d'un investissement suivent de bonnes pratiques de gouvernance.

**FCP Eligible au PEA.**

### Objectif de gestion

Le Fonds a pour objectif de réaliser une performance supérieure à celle de l'indice Stoxx Europe 600 ex UK Dividendes Nets Réinvestis en investissant dans des entreprises ayant une démarche active dans la transition énergétique et écologique.

### Indicateur de référence

Les performances sont comparées à l'évolution de l'indice Stoxx Europe 600 ex UK Dividendes Nets Réinvestis.

L'Indice STOXX® Europe 600 ex UK Net Total Return est un indice « actions », calculé et publié par le fournisseur d'indices internationaux STOXX Ltd. (« STOXX ») (Ticker Bloomberg : SXXG Index).

L'Indice STOXX® Europe 600 ex UK Net Total Return exclut le Royaume-Uni des pays pris en compte dans l'indice STOXX Europe 600 Net Total Return, rendant le nombre de valeurs le composant variable.

Pour rappel :
L'indice STOXX Europe 600 Net Total Return index est l'indice STOXX Europe 600 dividendes réinvestis. Il est composé des 600 valeurs les plus importantes de 17 pays européens. Les actions de l'Indice couvrent tous les secteurs économiques, et sont choisies pour leur niveau de capitalisation boursière, leur liquidité et leur poids sectoriel. Les pays qui composent l'indice sont l'Autriche, la Belgique, le Danemark, la Finlande, la France, l'Allemagne, l'Islande, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Norvège, le Portugal, l'Espagne, la Suisse, la Suède et le Royaume-Uni.

### Stratégie de gestion

L'univers d'investissement d'OFI RS EQUITY CLIMATE CHANGE regroupe environ 1200 valeurs européennes dont 200 font l'objet d'un suivi plus particulier de la part des gérants.

Le portefeuille est construit et géré sur la base d'une analyse qualitative des sociétés disposant d'une position dominante sur leur marché ou leur secteur, ou bien de sociétés spécialisées présentant un leadership sur un créneau spécifique. L'analyse qualitative s'effectue individuellement par entreprise appartenant à l'univers d'investissement. Chaque titre, sans négliger l'environnement sectoriel et économique, fait ainsi l'objet d'une analyse pour permettre au gérant d'appréhender les positions concurrentielles, la qualité de la stratégie et du management.

Pendant cette phase d'analyse, le gérant effectue une étude des critères financiers de la société. Ce sont principalement le taux de croissance moyen terme du chiffre d'affaires, du résultat opérationnel et du résultat net, la rentabilité des capitaux investis et la capacité de financement de la croissance. L'analyse des positions concurrentielles, de l'existence ou non de barrières à l'entrée, est appréhendée à partir d'entretiens et de visites auprès des dirigeants, et de la recherche, sectorielle ou individuelle, menée en interne ou par des intermédiaires financiers sélectionnés.

L'équipe complète l'analyse financière par l'analyse de critères extra-financiers afin de privilégier une sélection « Investissement Socialement Responsable » (ISR) des sociétés en portefeuille et par la prise en compte de l'intensité Carbone des activités de l'entreprise et de son niveau d'implication dans la Transition Energétique.

Concomitamment, le gérant complète son étude : **Par l'analyse de critères extra financiers** afin de privilégier une sélection « Investissement Socialement Responsable » (ISR) des sociétés en portefeuille. Cette étude est réalisée en prenant en compte des éléments Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance, c'est-à-dire : - **Dimension Environnementale** : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur l'environnement : changements climatiques, ressources naturelles, financement de projets, rejets toxiques, produits verts - **Dimension Sociétale** : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur les parties prenantes : salariés, clients, fournisseurs et société civile, par référence à des valeurs universelles (notamment : droits humains, normes internationales du travail, impact environnementaux, lutte contre la corruption, Capital Humain, Chaîne d'approvisionnement, Produits et services …) - **Dimension de Gouvernance** : ensemble des processus, réglementations, lois et institutions influant la manière dont la société est dirigée, administrée et contrôlée, Structure de la Gouvernance, Comportement sur les marchés.

L'équipe d'analyse ISR définit un référentiel sectoriel des enjeux clés (Environnement, Social, Gouvernance), en sélectionnant pour chaque secteur d'activité les enjeux ESG les plus importants.

A partir du référentiel sectoriel d'enjeux clés, une note ESG est calculée par émetteur qui comprend d'une part les notes des enjeux clés Environnementaux et Sociaux (E et S) et d'autre part les enjeux de gouvernance G. Les enjeux de gouvernance comprennent une pondération fixe de 30% pour le gouvernement d'entreprise et une pondération variable de 10% à 40% reflétant le niveau de risque induit par le comportement des dirigeants ou de l'entreprise. Ce niveau varie selon les secteurs d'activités. La pondération globale des enjeux E et S est ensuite déterminée.

La pondération des enjeux Environnementaux, Sociaux et de gouvernance est spécifique à chaque secteur d'activités. Ces notes peuvent faire l'objet, d'éventuels malus liés à des controverses non encore intégrées dans les notations des enjeux clés Cette note ESG est calculée sur 10.

L'univers d'investissement est réduit par l'élimination des valeurs figurant dans le plus mauvais quintile en termes de note ESG, que nous appelons « Sous Surveillance » (Scores Best In Class établis par notre Pôle ISR). 90% des sociétés en portefeuille doivent être couvertes par une analyse des critères ESG Ensuite, dans la construction de portefeuille, une pondération maximale est attribuée à chaque valeur en fonction de sa catégorie ISR : Leaders 10%, Impliqués 6%, Suiveurs 3%, Incertains 2%.

L'analyse ESG des pratiques des entreprises est réalisée à l'aide d'un outil propriétaire dédié permettant d'automatiser le traitement quantitatif des données ESG, combiné à une analyse qualitative du pôle ISR (données provenant essentiellement d'agences de notation ESG mais également d'agences spécialisées). Il existe un risque que, ponctuellement, notre approche ne soit pas efficiente et que la note finale attribuée à un émetteur par le pôle ISR de la Société de Gestion diffère de celle proposée par un tiers.

Par ailleurs, la sélection d'OPC ISR externes à la société de gestion peut générer une absence de cohérence dans la mesure où les fonds sélectionnés peuvent a priori mettre en place des approches ESG différentes et indépendantes les unes des autres.

**Et par l'analyse Transition énergétique et écologique** afin d'évaluer le comportement des émetteurs privés les plus actifs vis-à-vis de la Transition Energétique et de performances en termes d'émissions carbone.

L'univers des secteurs d'activité peu intenses en émissions de Gaz à Effet de Serre sera défini par l'exclusion des sociétés présentant les moins bonnes notes (à hauteur de 20% minimum) sur les enjeux environnementaux (changements climatiques, ressources naturelles, financement de projets, rejets toxiques, produits verts).

L'univers des secteurs d'activités intenses en émissions de Gaz à Effet de Serre sera analysé selon deux axes : l'Intensité Carbone des activités de l'entreprise et le niveau de l'implication de l'entreprise dans la Transition Energétique.

Le périmètre étudié sera celui des secteurs d'activité les plus intenses en émissions de gaz à effet de serre (GES) qui sont les plus aptes à agir pour les diminuer de manière significative. Les émissions de GES, exprimées en poids équivalent CO2, sont des données qui proviennent soit des entreprises – directement ou via des déclarations faites au Carbon Disclosure Project, soit des données estimées par un prestataire (MSCI).

Pour rappel, les émissions comportent trois catégories : Scope 1 : Emissions directes de GES – Scope 2 : Emissions à énergie indirectes – Scope 3 : Autres émissions indirectes. Nos données ne couvrent que les deux scopes sur les trois représentant l'ensemble des catégories d'émissions de gaz à effet de serre. Certaines données sont déclaratives et leur vérification n'est pas obligatoire.

Les sociétés de ces secteurs carbo intensifs qui sont, soit à « risque fort », soit à « risque », sont exclues de l'univers d'investissement du Fonds. De plus, le Fonds détiendra en portefeuille, à hauteur de 15% minimum, des sociétés qui présentent des « opportunités fortes », En effet, ces sociétés sont les mieux positionnées pour contribuer à la transition énergétique et écologique.

L'équipe d'analyse ISR attribuera aux entreprises un bonus en fonction du niveau de leur chiffre d'affaires réalisé dans les technologies « vertes ». Ce bonus éventuel sera attribué au niveau « Transition énergétique » de l'entreprise. Un malus de – 4 sera attribué aux entreprises qui possèdent directement ou indirectement, de manière majoritaire, des mines d'extraction de charbon « thermique ». Ce malus éventuel sera attribué aux niveaux « Intensité des activités » et « Transition énergétique » de l'entreprise.

L'objectif de gestion est de constituer un portefeuille de titres offrant un potentiel de valorisation significatif.

L'OPCVM est exposé au minimum à hauteur de 60% de son actif net sur les marchés actions. Plus précisément, en raison de son éligibilité au régime fiscal du PEA, le FCP est investi au minimum à 75% en titres éligibles au PEA. Les investissements se feront de manière opportuniste, à la discrétion du gérant, sans aucune contrainte de répartition sectorielle, sur des sociétés de toutes capitalisations uniquement cotées sur les marchés de l'OCDE.

En complément de ces investissements qui sont le cœur de la stratégie, 25% au maximum du portefeuille peuvent être consacrés aux instruments suivants : Titres de créances et instruments du marché monétaire (d'émetteurs privés ou publics). Ces instruments sont utilisés dans le cadre de la gestion de trésorerie de l'OPCVM. Les émetteurs des titres en portefeuille doivent être notés « Investment Grade » selon la politique de notation mise en place par la Société de Gestion. Cette politique de notation des titres de créance prévoit une règle unique en matière d'attribution de notation long terme des titres obligataires. En application de cette politique, une notation est déterminée en fonction des notes attribuées par une ou des agences reconnues et de celle issue des analyses de l'équipe d'Analyse Crédit de la société de la gestion. Ainsi, les décisions d'investissement ou de cession des instruments de crédit ne se fondent pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de leur notation et reposent notamment sur une analyse interne du risque de crédit ou de marché. La décision d'acquérir ou de céder un actif se base également sur d'autres critères d'analyse du gérant. Le gérant peut également effectuer des dépôts auprès d'établissements de crédit, réaliser temporairement des emprunts d'espèces dans le cadre de sa gestion de trésorerie.

Le gérant peut prendre des positions afin de couvrir le portefeuille contre une baisse anticipée des marchés ou à l'inverse, afin de l'exposer à une hausse attendue de ces mêmes marchés, par l'utilisation d'instruments tels que les contrats futures ou options. L'exposition du portefeuille n'a pas vocation à être supérieure à 100% ; cependant, dans le cas de souscriptions ou de rachats importants ou de variations importantes des marchés, l'OPCVM peut se trouver temporairement exposé au-delà de 100%. Il s'autorise également à couvrir le portefeuille contre le risque de change.

➢ Réglementation SFDR – OPC Article 9

- Code LEI : 969500WTDEBJ75I1I565

- Informations sur la manière dont l'objectif d'investissement durable du Fonds doit être atteint :

  Si à ce jour, le Fonds ne dispose pas d'un indice aligné sur l'objectif d'investissement durable, il poursuit néanmoins une stratégie de promotion des émetteurs privés les plus actifs vis-à-vis de la Transition Energétique.

  L'univers des secteurs d'activité peu intenses en émissions de Gaz à Effet de Serre est défini par l'exclusion des sociétés présentant les moins bonnes notes (à hauteur de 20%) sur les enjeux environnementaux « changements climatiques, ressources naturelles, financement de projets, rejets toxiques, produits verts »).

  L'univers des secteurs d'activités intenses en émissions de Gaz à Effet de Serre est analysé selon deux axes : l'Intensité Carbone des activités de l'entreprise et le niveau de l'implication de l'entreprise dans la Transition Energétique.

  Le périmètre des sociétés étudiées dans le cadre de l'Analyse Transition Energétique et Ecologique est celui des secteurs d'activité les plus intenses en émissions de gaz à effet de serre (GES) qui sont les plus aptes à agir pour les diminuer de manière significative, l'analyse se concentrera sur les secteurs suivants : Automobiles et composants – matières premières – chimie – matériaux de construction – pétrole et gaz – services aux collectivités – secteur industriel "Intense" correspondant aux sous-secteurs (ICB4) : aéronautique, véhicules commerciaux et utilitaires, Conteneurs et emballages, Défense, Services de livraison, Industries diversifiées, transport maritime et routier - Voyage et loisirs « Intenses », correspondant aux sous-secteurs (ICB4) : transport aérien, hôtels et voyages et tourisme.

  Les sociétés de ces secteurs carbo intensifs qui sont, soit à « risque fort », soit à « risque », suivant notre analyse d'implication dans la transition énergétique, sont exclues de l'univers d'investissement du Fonds. De plus, le Fonds détient en portefeuille, à hauteur de 15% minimum, des sociétés qui présentent des « opportunités fortes », En effet, ces sociétés sont les mieux positionnées pour contribuer à la transition énergétique et écologique.

  Sont également exclues les sociétés détenant directement ou indirectement des mines de charbon thermique ou développant de nouvelles capacités de production d'électricité à base de charbon, présentent selon OFI un risque extra-financier pouvant impacter leurs perspectives économiques et sont exclus de l'univers d'investissement. Pour la même raison OFI réduira progressivement les investissements dans des sociétés d'extraction de gaz non conventionnel et de pétrole.

  Par ailleurs, OFI a adopté une politique de sortie de l'industrie du tabac ainsi qu'une position sur les armes controversées.

  De plus, les sociétés qui contreviennent gravement ou de manière répétée à l'un ou plusieurs des dix principes du Pacte Mondial des Nations-Unies (UN Global Compact) sans apporter de réponse ou mesure de remédiation adaptée sont également exclues.

Enfin sont exclues les entreprises exerçant les activités suivantes : production de tabac (1 euro de chiffre d'affaires), les jeux de hasard (produits ou services >10% de chiffre d'affaires), les armes controversées (producteurs d'armes controversées et/ou leurs composants essentiels, 1 euro de chiffre d'affaires), les armes conventionnelles (producteurs d'armes conventionnelles et/ou leurs composants essentiels > 5% de chiffre d'affaires), extraction d'uranium (chiffre d'affaires > 5 %), exploitants de centrales nucléaires et/ou fabricants de composants essentiels pour les centrales nucléaires (chiffre d'affaires > 5 %), production d'énergie nucléaire (chiffre d'affaires > 5 %), extraction de charbon (chiffre d'affaires de 1 euro), production d'électricité à partir de charbon (chiffre d'affaires > 25 %), sables bitumineux (chiffre d'affaires >5%) et fracturation hydraulique (chiffre d'affaires>5%)

Selon l'analyse de la Société de Gestion, l'ensemble des investissements du Compartiment ne cause pas de préjudice important à aucun des objectifs environnementaux et sociaux.

**En respect des critères de notation de la Société de Gestion, l'indicateur des émissions de gaz à effet de serre financées indirectement par le portefeuille et son indice, calculées selon la méthodologie « Empreinte carbone des portefeuilles" s'établit à 70,92 au 30/06/2022.**

- Taxonomie :

Le Fonds, ayant pour objectif d'investir dans des activités économiques contribuant à un objectif environnemental, est tenu au titre du règlement (EU) 2020/852 (ci-après le « Règlement Taxonomie ») d'indiquer un certain nombre d'informations sur ses investissements réalisés dans des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental.

Ainsi compte tenu des défis environnementaux à l'échelle mondiale et afin de faire face aux tendances négatives croissantes, telles que le changement climatique, les porteurs sont informés que le Fonds investit dans des activités contribuant aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et/ou d'adaptation au changement climatique tels que définis par le Règlement Taxonomie.

Afin de contribuer à ces objectifs, il est prévu que le Fonds investisse dans des activités économiques éligibles au Règlement Taxonomie, en ce compris, sans que cette liste soit limitative, dans les énergies renouvelables, les équipements de construction énergétiquement très efficients, le traitement des eaux et déchets ou encore le transport bas carbone.

La Société de Gestion s'assure par ailleurs que les investissements du Fonds contribuent aux objectifs susmentionnés sans pour autant causer de préjudice important à d'autres objectifs durables en s'appuyant sur la méthodologie « EU Taxonomie Alignement Screening » développée par le prestataire de données V.E (Moody's ESG solutions) et basée sur une approche en trois étapes :

- L'analyse de la contribution de l'activité de l'émetteur à des activités vertes telles que définies pour répondre aux objectifs environnementaux de la réglementation sur la taxonomie, notamment en matière d'atténuation du changement climatique, et d'adaptation au changement climatique. Cette analyse par émetteur se déroule en deux étapes :

  a) Une première étape d'identification de l'activité ou des activités qui sont éligibles au regard des secteurs définis par la taxonomie verte européenne. Cette première étape inclut parfois des estimations en raison d'une granularité plus fine pour la taxonomie européenne que le reporting par activité des émetteurs ;

  b) Une fois les activités éligibles identifiées, l'analyse porte sur l'alignement de cette contribution, en part de chiffre d'affaires, au travers de critères techniques. Les données prises en compte sont des données reportées publiquement par les émetteurs. Il s'agit de données réelles qui ne font pas l'objet d'estimation et dont la traçabilité est garantie.

- L'analyse de l'absence de préjudice significatif causé par les activités visées de l'émetteur envers les autres objectifs environnementaux de la taxonomie européenne.

- L'analyse du respect des garanties sociales minimales, telles que définies par les conventions internationales.

Cependant, à la date de dernière mise à jour du prospectus, la Société de Gestion n'est pas en mesure de calculer avec précision dans quelle mesure les investissements du Fonds sont considérés comme durables sur le plan environnemental et sont alignés avec le Règlement Taxonomie.

Néanmoins, la Société de Gestion anticipe que ce calcul de l'alignement du Fonds avec le Règlement Taxonomie devienne plus précis dans les mois à venir et que son résultat puisse être mis à la disposition des porteurs très prochainement.

### Profil des risques

Le Fonds sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés. Le Fonds est un OPCVM classé « Actions internationales ». L'investisseur est donc principalement exposé aux risques ci-dessous, lesquels ne sont pas limitatifs.

Risque de capital et de performance :
L'investisseur est averti que la performance de l'OPCVM peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital peut ne pas lui être intégralement restitué, l'OPCVM ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

Risque actions :
L'OPCVM est investi sur un ou plusieurs marchés d'actions qui peuvent connaître de fortes variations. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que les variations des cours des valeurs en portefeuille et/ou le risque de marché peuvent entraîner une baisse significative de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque lié à la détention de petites valeurs :
Du fait de son orientation de gestion, le Fonds peut être exposé aux petites et moyennes capitalisations qui, compte tenu de leurs caractéristiques spécifiques peuvent présenter un risque de liquidité. En raison de l'étroitesse du marché, l'évolution de ces titres est plus marquée à la hausse comme à la baisse et peut engendrer de fortes variations de la valeur liquidative.

Risque de change :
Il s'agit du risque de variation des devises étrangères affectant la valeur des titres détenus par l'OPCVM. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative de l'OPCVM peut baisser du fait de l'évolution du cours de devises autres que l'euro.

Risque de contrepartie :
Il s'agit du risque lié à l'utilisation par l'OPCVM d'instruments financiers à terme, de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement l'OPCVM à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement qui fera baisser la valeur liquidative.

Risque de taux :
En raison de sa composition, l'OPCVM peut être soumis à un risque de taux. Ce risque résulte du fait qu'en général le prix des titres de créances et des obligations baisse lorsque les taux augmentent. La valeur liquidative peut donc baisser en cas de hausse des taux d'intérêt.

Risque de crédit :
Dans le cas d'une dégradation des émetteurs privés (par exemple de leur notation par les agences de notation financière), ou de leur défaillance, la valeur des obligations privées peut baisser. La valeur liquidative de l'OPCVM peut donc baisser.

Risque de durabilité :
Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

## METHODE CHOISIE PAR LA SOCIETE DE GESTION POUR MESURER LE RISQUE GLOBAL DE L'OPC

La méthode retenue pour le calcul du risque global est la méthode de l'engagement.

## CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

Les changements intervenus au cours de l'exercice ont été les suivants :

- A compter du 1er septembre 2021, Pour les parts I et RC, l'investisseur a la faculté de souscrire ou d'obtenir le remboursement de ses parts auprès d'OFI ASSET MANAGEMENT (au nominatif pur) ou de SOCIETE GENERALE (sur délégation de la Société de Gestion pour les parts I et RC au porteur et au nominatif administré) sur demande chaque jour de valorisation (Bourse de Paris) avant 12H00.

- A compter du 27 décembre 2021, le prospectus du FCP OFI RS EQUITY CLIMATE CHANGE est désormais conforme à la Règlementation Taxonomie.

- A compter du 1er avril 2022, changement d'indicateur de référence au profit du STOXX EUROPE 600 ex UK Dividendes Nets Réinvestis + Changement de la méthode de calcul de la commission de surperformance pour les parts I, LFM et RC.

## CHANGEMENT(S) A VENIR

Néant.

## PROCEDURE DE CHOIX DES INTERMEDIAIRES

Le Groupe OFI a mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires de marchés qui permet de sélectionner, pour chaque catégorie d'instruments financiers, les meilleurs intermédiaires de marchés et de veiller à la qualité d'exécution des ordres passés pour le compte de nos OPC sous gestion.

Les équipes de gestion peuvent transmettre leurs ordres directement aux intermédiaires de marchés sélectionnés ou passer par la table de négociation du Groupe OFI, la société OIS.

Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés sur les instruments financiers suivants : Titres de créance, Titres de capital, Parts ou Actions d'OPC, Contrats Financiers.

L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la société de gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée semestriellement par les équipes de gestion du Groupe OFI. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :
- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le Middle Office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe OFI peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisés.

Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

La sélection des OPC s'appuie sur une triple analyse :
- Une analyse quantitative des supports sélectionnés ;
- Une analyse qualitative complémentaire ;
- Une Due Diligence qui a vocation à valider la possibilité d'intervenir sur un fonds donné et de fixer des limites d'investissements sur le fonds considéré et sur la société de gestion correspondante.

Un comité post-investissement se réunit tous les semestres pour passer en revue l'ensemble des autorisations données et les limites consommées.

Pour l'exécution sur certains instruments financiers, la société de gestion a recours à des accords de commission partagée (CCP ou CSA), aux termes desquels un nombre limité de prestataires de services d'investissement :
- Fournit le service d'exécution d'ordres ;
- Collecte des frais d'intermédiation au titre des services d'aide à la décision d'investissement ;
- Reverse ces frais à un tiers prestataire de ces services.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

## FRAIS D'INTERMEDIATION

Vous trouverez sur le site Internet du Groupe OFI à l'adresse suivante : https://www.ofi-am.fr/pdf/info-reglementaire_politique-selection-execution.pdf toutes les mesures prises pour appréhender les nouvelles dispositions réglementaires liées à la MIF.
Est notamment présent le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation en application de l'article 314-82 du Règlement Général de l'AMF à l'adresse suivante : https://www.ofi-am.fr/pdf/info-reglementaire_CR-frais-intermediation.pdf

## INFORMATIONS RELATIVES AUX REMUNERATIONS DE L'OPCVM

Dans le cadre de la mise en application de la Directive OPCVM V 2014/91/UE du 23 juillet 2014, la Société a mis en place une politique de rémunération dont les caractéristiques sont les suivantes :

### 1) Eléments qualitatifs

La politique de rémunération de la Société a été établie par le Comité Stratégique du Groupe OFI.
Le Comité Stratégique est composé de représentants des actionnaires de la Société. Il fixe la politique de rémunération et s'assure de sa mise en œuvre.

La politique de rémunération de la Société promeut une gestion saine et efficace du risque, aligne à la fois les intérêts des investisseurs, de la Société et des gérants OPC, et tend à réduire les conflits d'intérêts potentiels entre les commerciaux et les investisseurs. Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs et aux valeurs de la Société.

La rémunération fixe correspond à la rétribution normale du collaborateur pour la prestation attendue correspondant à sa qualification. La rémunération variable tient compte notamment du résultat de la Société, de ses besoins en fonds propres et de la qualité de la gestion et du service proposé aux investisseurs.

**Personnel concerné par la politique de rémunération** : toutes les personnes qui participent à la prise de risque au niveau des fonds ou de la Société : dirigeants, gérants, CIO, responsables des fonctions de contrôle, personnels assimilés par leur niveau de rémunération variable, commerciaux.

**Appréciation de la performance et des risques** : celle-ci est réalisée en fonction du personnel concerné.

La performance des gérants et responsables de gestion s'appuie sur des critères quantitatifs (classement de chaque fonds dans un univers témoin) et qualitatifs (réalisation d'objectifs, observation de la politique de gestion des risques, conformité avec les règlements internes ou externes, suivi des process de gestion, contribution des preneurs de risques aux risques opérationnels et notamment aux risques de durabilité pour les OPC dits article 8 ou 9 au titre du règlement SFDR).

Concernant les dirigeants, les critères retenus se rapportent à la performance globale de l'entreprise (évolution du bénéfice d'exploitation, réalisation d'objectifs stratégiques, image, notoriété…).

Pour les fonctions de contrôle, les critères retenus ont traits aux risques opérationnels, réglementaires et réputationnels.

Enfin, la performance des commerciaux est appréciée sur des critères classiques dès lors qu'ils ne provoquent pas de conflits d'intérêts avec les porteurs : collecte, évolution du chiffre d'affaires, taux de pénétration, réussites de campagne, nouveaux clients…

**Enveloppe de rémunération variable** : sur la base d'une enveloppe globale, une partie est attribuée aux preneurs de risques et le reste aux autres personnels concernés. La répartition est ensuite faite par les managers en tenant compte des facteurs d'appréciation décrits ci-dessus.

**Modalités de versement et mesures d'ajustement de la rémunération** :

Pour les personnes dont la rémunération variable est inférieure à 200k€ ou bien à 30% du salaire fixe, celle-ci est versée immédiatement et en totalité en cash.

Pour les autres, la part qui ne serait pas versée en numéraire est versée sous forme de provisions, permettant ainsi de réaliser l'alignement des risques entre les différentes parties, (OPC, gérants et preneurs de risques) : provisions indexées sur un panier déterminé ou un panier global.

Une part (60%) est versée immédiatement, dont 50% en cash et 10% en provisions indexées, les 40% restant étant versés sous forme de provisions, libérées par tranches égales au cours des trois années suivantes, sans période de rétention.

Cette allocation pourra faire l'objet de révision à la baisse en fonction de l'évolution des critères quantitatifs et qualitatifs au cours des années suivantes, selon une notion de malus.

***La mise à jour de la politique de rémunération au titre de la Directive OPCVM V 2014/91/UE du 23 juillet 2014 a été validée par l'Autorité des Marchés Financiers le 20 juin 2017. Par ailleurs, la politique de rémunération de la Société a été mise en conformité avec le règlement SFDR en date du 10 mars 2021.***

## 2) Eléments quantitatifs

**Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel** :

Sur l'exercice 2021, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par OFI ASSET MANAGEMENT à l'ensemble de son personnel, soit **212 personnes (*)** bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2021 s'est élevé à **24 867 000 euros**. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par OFI ASSET MANAGEMENT sur l'exercice 2021 : **18 416 000 euros, soit 74%** du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;

- Montant total des rémunérations variables versées par OFI ASSET MANAGEMENT sur l'exercice 2021 : **6 451 000 euros (**), soit 26%** du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2021.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2021, **3 803 160 euros** concernaient les « cadres dirigeants » (soit **14 personnes** au 31 décembre 2021), **10 765 000 euros** concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit **70 personnes** au 31 décembre 2021).

**(* Effectif présent au 31 décembre 2021)**
**(** Bonus 2021 versé en février 2022)**

## COMMENTAIRES DE GESTION

### Contexte économique et financier juin 2021 / juin 2022

La période sous revue a été particulièrement complexe : plusieurs dynamiques se sont entremêlées, créant de fait une situation inédite et difficile à interpréter, ce qui a engendré une grande volatilité sur les marchés.

En 2021, l'économie mondiale était encore très dynamique, dans une logique de réouverture consécutive à l'épidémie de Covid qui avait nécessité des mesures de restrictions sévères un peu partout dans le monde. De ce fait, la rapide reprise de l'activité a créé des goulets d'étranglement dus à la désorganisation du commerce mondial et alors que la demande progressait fortement. Ce contexte de pénuries ponctuelles a touché plusieurs secteurs, dont celui très important des semi-conducteurs, mais il s'est également fait ressentir dans le domaine de l'emploi où une rareté de main d'œuvre qualifiée a été observée aux Etats-Unis et en Europe.

L'inflation a ainsi fait son retour après une longue période de contexte déflationniste. Ces pressions inflationnistes ont ensuite été exacerbées par la guerre en Ukraine qui a engendré une envolée des prix de l'énergie et des matières premières agricoles. De ce fait, les taux d'inflation ont atteint des niveaux inédits qui n'avaient plus été observés depuis près de 40 ans aux Etats-Unis comme en Europe, ainsi que dans de nombreux pays émergents, à l'exception notable de la Chine.

Dans ces conditions, les Banques Centrales qui avaient au départ minoré ce retour de l'inflation, le qualifiant de transitoire, ont rapidement changé de politique et procédé à un durcissement rapide de leurs politiques monétaires, provoquant ainsi une remontée brutale des taux d'intérêt…

Après la problématique de l'inflation, c'est ensuite, en fin de période, la crainte d'une récession brutale provoquée par le resserrement des conditions monétaires qui a dominé les marchés. Pour compliquer la lecture d'ensemble, notons également que la Chine a évolué à contre cycle des Etats-Unis et de l'Europe : en 2021, la croissance a été affectée par une vague règlementaire très importante décidée par le gouvernement qui a pesé sur plusieurs secteurs, dont celui très important de l'immobilier. Par la suite, l'économie du pays a été touchée par des mesures de confinement qui ont concerné plusieurs grandes villes très importantes dans le cadre du maintien de la politique de « 0 Covid ». En fin de compte, l'économie chinoise semble prête à rebondir au moment où la crainte de récession touche les Etats-Unis et l'Europe…

Dans ces conditions très complexes, les investisseurs ont peiné à trouver une direction claire et l'évolution des marchés a été très erratique et les performances d'ensemble se sont avérées nettement négatives.

**Taux d'Intérêt :**
Aux Etats-Unis donc, les taux longs ont repris près de 150 points de base (bps), mais fait remarquable, ce sont les échéances courtes qui se sont tendues davantage en anticipation de la remontée des taux directeurs américains, si bien que la courbe des taux a été relativement plate en fin de période autour du niveau de 3%, cible attendue pour les Fed Funds à 12 mois.

Le mouvement a été également spectaculaire en zone euro : le rendement du Bund allemand, après être resté assez stable durant la première partie de l'exercice, est également remonté à partir des premiers mois de 2022, passant de -0.25% à près de 1,35% en fin de période. Au sein de la zone euro, les mouvements ont été similaires, avec en fin de période, un écartement des spreads souverains en zone euro, France comprise, surtout notable sur la dette italienne, en raison du moindre soutien à venir de la Banque Centrale Européenne (BCE) et d'une grande disparité de situations budgétaires et financières entre les pays de la zone. La performance de l'indice des obligations gouvernementales de la zone euro (EuroMTS global) s'est inscrite en baisse de 13% sur la période.

**Sur le crédit**, les spreads se sont écartés en 2022 dans le contexte de crainte d'un ralentissement économique susceptible de détériorer les comptes des entreprises. Le segment Investment Grade (IG) baisse de 13% en Europe, l'indice obligations High Yield (HY) de 15% en Europe et de 13% en Dollar aux Etats-Unis.

Le parcours des **obligations émergentes** est plus contrasté car certains pays ont très mal géré la crise sanitaire, souvent par manque de moyens logistiques et de technicité, si bien que les monnaies émergentes, pour la plupart, sont restées assez faibles. Par la suite, la crise en Ukraine a naturellement affecté l'appétit des investisseurs pour cette classe d'actifs, mais dans des proportions finalement assez limitées. Les dommages ont particulièrement concerné les obligations souveraines russes. Le pays a fait l'objet de sanctions financières très sévères si bien que les obligations russes sont valorisées à 0% car le pays ne peut plus accéder à ses réserves de change en devises fortes qui représentent pourtant largement le montant de sa dette. L'indice des obligations émergentes libellées en devises fortes s'inscrit en baisse de 21% en Dollar, celui de l'indice de dettes émises en monnaies locales est en baisse de 19% en Dollar.

**Les obligations convertibles** ont été très affectées par la hausse des rendements obligataires et la baisse des marchés actions. Elles reculent de 18% en Europe sur la période et de 35% aux Etats-Unis.

**Concernant les devises**, l'Euro a baissé vis-à-vis du Dollar, passant de 1,20 à près de 1,05 en fin de période, soit un recul de 12,5%. La monnaie américaine s'est reprise sur des anticipations de remontée des taux directeurs US. Le RMB, la devise chinoise, a été relativement solide dans ce contexte troublé et recule de seulement 4% contre le Dollar. Les devises émergentes sont restées dans l'ensemble assez faibles et ont reculé globalement. En Europe, la Livre est restée stable contre l'Euro sur l'exercice. Le Franc Suisse a quant à lui progressé de près de 10% contre l'Euro.

**Les marchés actions** ont été particulièrement volatils à partir de 2022 avec la perspective d'un durcissement monétaire américain et le contexte de guerre. Les actions internationales ont ainsi perdu 15%, l'indice S&P 500 des actions américaines 13% et l'indice Eurostoxx 15%. La baisse a été particulièrement remarquable sur les valeurs de croissance aux valorisations plus élevées et qui ont été touchées par la tension des taux d'intérêt. Ce fut ainsi le cas des valeurs technologiques, notamment américaines : l'indice Nasdaq a reculé ainsi de 22% aux Etats-Unis sur la période.

Les actions émergentes ont sensiblement sous-performé : le contexte sanitaire et politique plus compliqué, des taux d'inflation plus importants et des Banques Centrales moins puissantes pour soutenir les gouvernements en sont les principales explications. La performance de l'indice des actions émergentes s'est établie ainsi à -26**%** en Dollar. Les actions chinoises ont été fortement touchées dans un premier temps par la vague réglementaire et les confinements, avant de se reprendre nettement en fin de période sur des anticipations de reprise économique. Les actions chinoises cotées sur les Bourses chinoises ont reculé de 12% en monnaie locale et celles cotées à Hong Kong de 25%.

A noter, dans ce contexte géopolitique troublé et de reprise de l'inflation, la stabilité de l'once d'or à près de 1800 USD l'once sur la période après une envolée ponctuelle à près de 2050 lors de l'invasion russe en Ukraine.

## Gestion

Juillet
Nous avons renforcé la position sur Acciona Energia à la suite de son IPO et avons arbitré partiellement Novo Nordisk après sa forte surperformance au profit de Infineon dont les performances vont rester durablement solides au regard des pénuries dans le secteur des semiconducteurs. Enfin, la position sur Johnson Matthey a aussi été réduite pour renforcer Alstom. Nous conservons notre confiance dans les perspectives du groupe malgré un sentiment impacté à court terme par la déception du CMD ; le chiffre d'affaires et le carnet de commandes publiés peu après ont donné une image plus encourageante néanmoins.

Août
Nous avons vendu la position sur Reckitt pour réinvestir sur BMW. La valorisation de Reckitt est faible mais le momentum est très difficile et nous avons préféré nous reporter sur le constructeur automobile allemand aux performances financières historiquement attractives. Son cours vient de refluer ouvrant une opportunité. Le groupe transforme son offre de produits vers l'électrique et décarbone son outil de production. La croissance des ventes sera alimentée par une demande robuste sur un marché qui devrait rester bien orienté pour longtemps du fait des pénuries de composants et d'une réglementation qui se durcit sur les émissions.

Septembre
Les opérations du mois ont correspondu à des ajustements de positions au gré des mouvements de passif et des niveaux de cours.

Octobre
Nous avons vendu la position en Johnson Matthey considérant que le positionnement du groupe sur le marché des composants de batteries électriques ne s'améliorait pas suffisamment, ainsi que la position en GN Store dont la visibilité se réduit après des années d'exécution très solide. Nous avons en revanche renforcé l'exposition à l'automobile et aux fournisseurs d'électricité en particulier.

Novembre
Nous nous sommes résolus à sortir la position en Philips sur laquelle les nouvelles ne s'améliorent pas ; si le cours est déprimé, nous peinons à percevoir l'inflexion.

Décembre
Nous avons renforcé des titres au bon momentum de bénéfices comme Saint-Gobain et Infineon, à la valorisation déprimée comme Alstom, au potentiel de rebond significatif avec la réouverture comme Adidas, Inditex ou Valeo.

Janvier
Nous avons réduit les positions sur Roche et Symrise en raison de la dégradation de leur notation ISR. Nous avons vendu la position sur Geberit, après un bon parcours depuis plusieurs années, pour arbitrer en faveur de Sika. Sika est une entreprise leader qui surperforme ses marchés en volume et y adjoint un effet prix positif grâce à ses solutions innovantes qui deviennent essentielles pour la transition énergétique des utilisateurs (construction, automobile). Ce positionnement permet au groupe d'afficher croissance à deux chiffres, solide rentabilité et cash-flows finançant des acquisitions complémentaires. Nous avons aussi initié une nouvelle position sur Smurfit Kappa : les investissements pour alimenter la croissance vont conforter son leadership dans l'emballage avec une contribution à la décarbonation avec le remplacement du plastique par le papier.

Février
Nous n'avons pas réalisé de mouvements significatifs.

Mars
Nous avons vendu la position sur Teleperformance après un excellent parcours et car le niveau de controverse sur l'entreprise ne s'atténue pas. En revanche, nous avons initié une nouvelle position sur Metso Outotec dans le matériel d'équipement pour les mines. Le groupe dispose de solides positions concurrentielles et d'opportunités de croissance attractives avec les matériaux exigés par la transition énergétique.

Avril
Nous avons allégé la position sur Astrazeneca en raison de sa catégorie ISR (dégradée en début de mois) mais avons réalloué en partie sur Novo Nordisk, Merck et Lonza dans le secteur, sur Sika qui a publié un bon trimestre et sur Infineon dont le cours a beaucoup corrigé.

Mai
Nous avons saisi l'opportunité de l'offre de rachat de Siemens Energy sur Siemens Gamesa pour céder la position et se reporter en partie sur l'autre grand acteur de l'industrie, Vestas, car nous croyons fermement que ces entreprises ont un boulevard de croissance devant elles. Un autre titre est entré dans le portefeuille : Nibe est un fournisseur de pompes à chaleur dont l'installation permet de générer de l'énergie verte et réduire les émissions de gaz à effet de serre. La croissance de ce groupe suédois s'appuie sur une forte demande organique ainsi que sur sa capacité à ajouter des acquisitions relutives dans un marché encore très atomisé. Avec des performances financières très solides (croissance historique et prospective à bien plus de 10% et ROE supérieur à 15%) et un impact environnemental substantiel, nous initions une position profitant que les multiples de valorisation ont sensiblement reculé.

Juin
Au-delà de l'ajustement du poids de Symrise (catégorie ISR), nous avons procédé à la vente de Grifols (suite au rebond depuis le début de l'année) pour initier une nouvelle position sur Stora Enso. Ce groupe finlandais est un leader dans la transition énergétique et écologique avec ses forêts (l'un des plus importants propriétaires) et ses produits apportant durabilité et circularité. Le groupe nous parait en avance sur ses objectifs de décarbonation (-50% d'ici 2030), eux-mêmes validés par la SBTi sur une trajectoire 1.5°C. Enfin, ses performances financières sont résilientes et la création de valeur bénéficiera de la sortie à venir du papier.

Au cours de la période, la valeur liquidative de la part I d'OFI RS Equity Climate Change a baissé de 19.14% et s'établissait au 30 juin 2022 à 3 927,6 euros contre 4 857,3 euros le 30 juin 2021. Pour les parts LFM, RC, OAC et RKAE les valeurs liquidatives s'établissaient le 30 juin 2022 à 110,7 euros contre 136,9 euros (-19.14% sur la période), 1 230,6 euros contre 1 529,5 euros (-19.54%), 115,6 euros contre 143,1 euros (-19.22%) et 114,4 euros contre 141,9 euros (-19.38%).

La performance du benchmark, le Stoxx Europe 600, s'est établie à +1,30% sur la période du 01/07/2021 au 31/03/2022.
Puis à compter du 1er avril 2022, changement d'indicateur de référence au profit du Stoxx Europe 600 ex UK Dividendes Nets Réinvestis.
La performance du benchmark, Stoxx Europe 600 EX UK Net Return, s'est établie à -10,71% sur la période du 01/04/2022 au 30/06/2022.

La performance relative du portefeuille a souffert de sa sous-exposition au marché, de son absence des secteurs banque et matières premières et de sa surpondération sur la santé. En revanche, la surpondération sur les matériaux de construction, la technologie et l'industrie notamment ont permis de neutraliser l'allocation. La sélection de valeurs s'est révélée favorable malgré un premier semestre (calendaire) 2021 délicat avec le repli marqué des titres liés aux énergies renouvelables. Ainsi, les cinq meilleurs contributeurs sur la période ont été Novo Nordisk, Astrazeneca, Accion Energias, Roche et Merck tandis que les cinq principaux détracteurs ont été Alstom, Saint-Gobain, Adidas, Infineon et Siemens Gamesa.

Aucun produit dérivé n'a été utilisé sur la période.

Nous avons exercé nos droits de vote en conformité avec les recommandations de l'AFG.

## COMMENTAIRES ISR

### Informations relatives aux critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance

#### Informations relatives à l'entité

Démarche générale

La politique ISR d'OFI AM, disponible sur le site (http://www.ofi-am.fr/isr_la_recherche_ISR.php), s'inscrit dans la démarche globale d'intégration des principes du Développement Durable, dont elle constitue la déclinaison au niveau de la gestion des placements.

Objectifs

Cette démarche repose sur la conviction que les émetteurs qui intègrent dans leur stratégie les enjeux Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG) offrent de meilleures perspectives à long terme. La prise en compte des impacts ESG liés à leurs activités leur permet d'identifier les zones de risques, mais également des opportunités de développement (par exemple dans les technologies « vertes »).

La mise en place de cette politique ISR a pour but de mieux appréhender les risques liés aux enjeux extra-financiers, pour améliorer la qualité des placements sans diminuer la performance.

#### Informations relatives à la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement

Périmètre

Périmètre du portefeuille couvert par des analyses ESG à fin juin 2022

| | % ENCOURS | % ÉVALUÉ / ENTITÉ | % ÉVALUÉ / CLASSE ACTIF |
|---|---|---|---|
| ÉMETTEURS PRIVÉS | 100% | 100% | 100% |
| OPC et disponibilités | 0% | 0% | 0% |
| **TOTAL** | **100%** | **100%** | |

Emetteurs privés

Analyse ESG

L'analyse ESG est réalisée par le Pôle d'Analyse ISR d'OFI Asset Management.

#### Nature des critères ESG pris en compte

Sur la base d'une étude exhaustive des textes internationaux fondateurs du Développement Durable, notamment du Pacte Mondial, des règlements internationaux (OCDE, OIT) et des codes nationaux des pays européens, une liste d'enjeux « génériques » est établie par l'équipe d'analyse ISR.

Ces enjeux sont répartis en 10 grandes thématiques

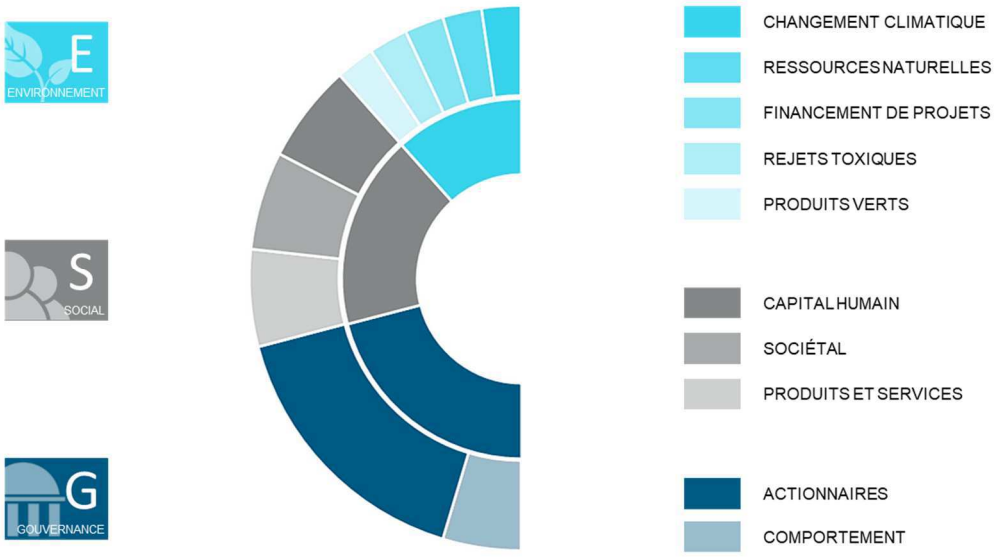


**Raisons du choix des critères ESG retenus**

Au sein de la liste de l'ensemble des enjeux ESG « génériques »

- Pour chaque secteur d'activités, les enjeux Environnementaux et Sociaux ayant un impact important pour ce secteur sont sélectionnés. Cette sélection est le résultat d'une analyse des risques susceptibles d'impacter les parties prenantes de l'émetteur et l'émetteur lui-même.

- Les enjeux de Gouvernance sont identiques pour l'ensemble des secteurs d'activités. En effet les bonnes pratiques attendues dans ce domaine sont indépendantes de la nature des activités, aussi bien dans le fonctionnement du Conseil que dans les relations avec les actionnaires minoritaires.

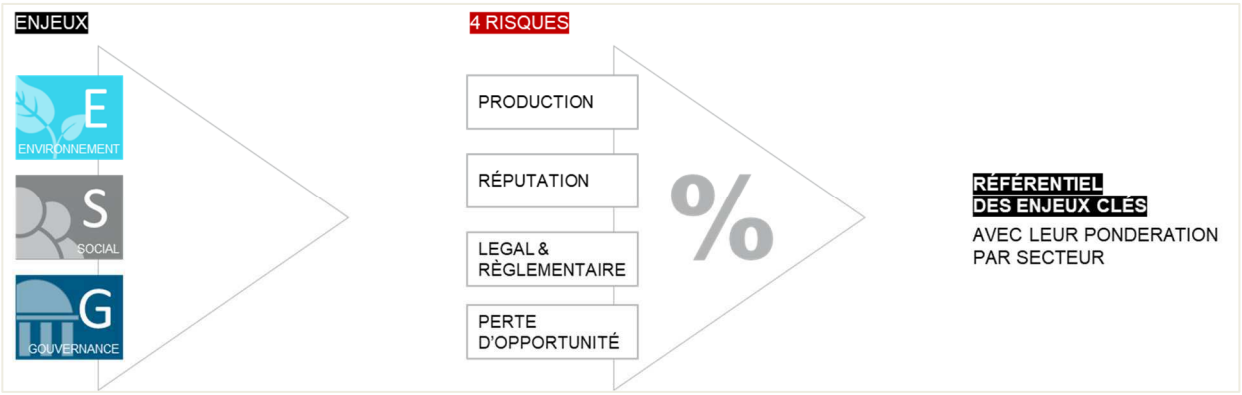

**Critères environnementaux liés au changement climatique**

Des critères concernant des risques physiques

- Les principaux risques sont :
    - Les risques liés à la montée des eaux et à la multiplication des catastrophes naturelles
    - Les risques de sécheresse
    - Les risques sanitaires (recrudescence de maladies)

- Les enjeux analysés, selon les secteurs d'activités, sont :
    - L'impact de l'activité sur l'eau
        - Par exemple : pour les producteurs de boissons, implantation géographique dans des zones soumises à stress hydrique, mesures déployées pour limiter les consommations d'eau, résultats obtenus…
    - L'impact de l'activité sur les matières premières (par exemple les produits agricoles)
    - L'intégration de cette thématique dans les produits d'assurance

Des critères concernant des risques liés à la transition bas carbone

Les enjeux analysés, selon les secteurs d'activités, sont :

- Les émissions carbone du processus de production
    - Exposition de l'entreprise en fonction du portefeuille d'activités et de la réglementation carbone en vigueur selon ses implantations géographiques
    - Efforts de réduction de ces émissions : objectifs de réduction, adaptation / évolutions technologiques, mise en place de process de capture du carbone, utilisation d'énergies moins émettrices…
    - Efforts d'amélioration de l'efficience énergétique des process de production, mais également de la chaîne d'approvisionnement, de transport des produits et lors de l'utilisation des produits
    - Résultats observés

- Les émissions carbone en amont (matières premières…) et en aval (lors de l'utilisation des produits et de leur recyclage)
    - Exposition de l'entreprise en fonction de l'intensité énergétique de ses activités
    - Efforts de diminution des émissions liées aux matières premières, à la logistique et à la distribution des produits
    - Résultats observés

- Les opportunités de développement dans les technologies « vertes »
    - Energies renouvelables
    - Bâtiments éco-conçus
    - Technologies améliorant l'efficience énergétique
    - Solutions de recyclage
    - Chimie verte…

**Informations utilisées pour l'analyse**

L'analyse ESG est basée sur plusieurs sources d'information

- Analyses provenant d'agences spécialisées : MSCI, V.E (Moody's ESG solutions), PROXINVEST, REPRISK
- Analyses et données provenant de différents médias et brokers spécialisés
- Analyses réalisées par l'équipe d'analyse ISR d'OFI AM, portant sur les controverses ESG, la gouvernance, les outils de pilotage de la RSE…
- Analyses provenant de la société civile (ONG, syndicats…)
- Communication officielle de l'entreprise (Rapport annuel, rapport DD, contact direct…)

**Méthodologie et résultats de l'analyse**

La méthodologie d'analyse ESG repose sur une approche sectorielle qui met l'accent sur les enjeux significatifs pour les émetteurs au regard de leurs activités. La sélection des enjeux est effectuée par confrontation à une matrice de risques qui permet de conserver ceux pouvant avoir un impact immédiat ou différé sur la valeur de l'émetteur.

Cette analyse est traduite par une notation de chaque émetteur. Les résultats obtenus sont ensuite classés au sein de chaque Super Secteur ICB (Approche dite « Best-in-Class »). Selon leur niveau de performances ESG, une catégorie ISR (Investissement Socialement Responsable) est ensuite affectée à chaque émetteur :

- **Sous surveillance** : émetteurs présentant un retard dans la prise en compte des enjeux ESG, représentant au minimum 20% des émetteurs de l'univers.

Les autres émetteurs sont répartis en **4 catégories égales en nombre d'émetteurs** :

- **Incertains** : émetteurs dont les enjeux ESG sont faiblement gérés
- **Suiveurs** : émetteurs dont les enjeux ESG sont moyennement gérés
- **Impliqués** : émetteurs actifs dans la prise en compte des enjeux ESG
- **Leaders** : émetteurs les plus avancés dans la prise en compte des enjeux ESG

Résultats de l'analyse au 30 juin 2022

La répartition par catégories ISR des titres détenus en portefeuille était la suivante :

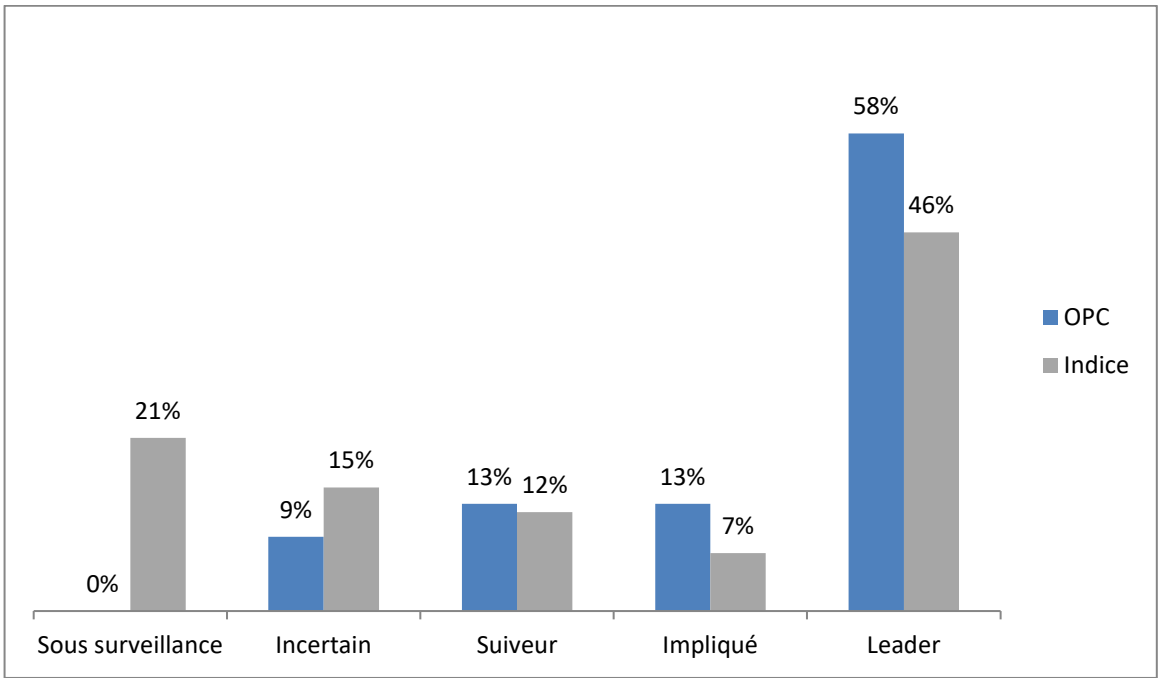


*Source : OFI AM au 30/06/2022*

**Appréciation des risques ESG**

Sont considérés comme « à risque » au niveau ESG les émetteurs appartenant à la catégorie « **Sous surveillance »** du fait de la faiblesse de leur prise en compte de la RSE et qui font l'objet d'importantes controverses ESG.

Analyses des controverses ESG

Les controverses ESG portant sur les émetteurs en portefeuille font l'objet d'un suivi hebdomadaire par le Pôle d'Analyse ISR d'OFI AM. En fonction de l'intensité et/ou du caractère récurrent de ces controverses, la notation ESG de l'émetteur peut être révisée.

Appréciation de la contribution au respect de l'objectif international de limitation du réchauffement climatique et à l'atteinte des objectifs de la transition énergétique

L'analyse de la prise en compte des enjeux liés au changement climatique par les émetteurs, est bien intégrée dans les enjeux couverts par l'analyse ESG, pour les secteurs d'activités où il s'agit d'un enjeu clé.

Par ailleurs une évaluation de l'empreinte carbone est réalisée :

**Évaluation de l'empreinte carbone : émissions financées**

Mode de calcul : $\textit{Encours détenu} \times \frac{\textit{Total des émissions carbone de la société}}{\textit{Total du passif de la société}}$

**Estimation des émissions financées (au 30/06/2022) : 70,92 tonnes équivalent CO2**

**Disponibilité de l'information : 100% de l'encours du portefeuille**

Les émissions Carbone ou émissions de GES (Gaz à Effet de Serre), exprimées en tonnes équivalent CO2, sont des données qui proviennent soit des entreprises – directement ou via des déclarations faites au Carbon Disclosure Project, soit des données estimées par un prestataire (MSCI).

Ces émissions comportent trois catégories (Source : ADEME) :

- Emissions directes de GES (ou SCOPE 1) : Emissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel, c'est-à-dire émissions provenant des sources détenues ou contrôlées par l'organisme comme par exemple : combustion des sources fixes et mobiles, procédés industriels hors combustion, émissions des ruminants, biogaz des centres d'enfouissements techniques, fuites de fluides frigorigènes, fertilisation azotée, biomasses…
- Emissions à énergie indirectes (ou SCOPE 2) : Emissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'organisation
- Autres émissions indirectes (ou SCOPE 3) : Les autres émissions indirectement produites par les activités de l'organisation qui ne sont pas comptabilisées au 2 mais qui sont liées à la chaîne de valeur complète comme par exemple : l'achat de matières premières, de services ou autres produits, déplacements des salariés, transport amont et aval des marchandises, gestions des déchets générés par les activités de l'organisme, utilisation et fin de vie des produits et services vendus, immobilisation des biens et équipements de productions…

Même s'il serait souhaitable d'utiliser les trois Scopes pour calculer les intensités, le niveau de normalisation du Scope 3 est actuellement insuffisant pour permettre une utilisation pertinente dans la comparaison entre plusieurs entreprises.

## INFORMATIONS ESG INVESTISSEMENT

### Informations relatives à la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement

**Changements effectués suite à l'analyse**

**Intégration des analyses ESG dans la politique d'investissement**

Le présent Fonds intègre les analyses ESG dans son processus d'investissement.
Une présentation détaillée de ce processus est disponible dans le Code de Transparence du Fonds, disponible en ligne sur le site www.ofi-am.fr, en sélectionnant le Fond, puis onglet « Documents ».

**Stratégie d'engagement et de vote**

La stratégie d'engagement a pour objectif de dialoguer avec les émetteurs afin de favoriser une meilleure prise en compte des enjeux ESG par ces derniers et/ou une plus grande transparence sur leur prise en compte de ces enjeux.

Cet engagement se décline de manière globale au niveau de la Société de Gestion, et non fonds par fonds. Il se matérialise par l'établissement d'un dialogue direct avec des émetteurs, sur des thématiques ou des enjeux précis. Ce dialogue fait partie intégrante du processus d'analyse ISR, et est mis en œuvre selon les principes décrits dans la Politique d'Engagement publiée sur le site (https://www.ofi-am.fr/pdf/ISR_politique-engagement-actionnarial-et-de-vote_OFI-AM.pdf).

Les actions d'engagement portent sur :

- Les émetteurs dont l'évaluation de la prise en compte des enjeux de RSE révèle un retard par rapport à ses pairs (émetteurs de la catégorie ISR « Sous Surveillance » ;
- Les émetteurs qui font l'objet de controverses importantes, lorsque des informations complémentaires peuvent être utiles à l'analyse ESG (notamment informations sur les mesures prises pour éviter le renouvellement de telles controverses).

Un bilan annuel des actions menées est publié sur le site (https://www.ofi-am.fr/pdf/ISR_rapport-engagement.pdf)

## EXERCICE DES DROITS DE VOTE AUX ASSEMBLEES GENERALES

Statistiques de vote sur la période du 01/07/2021 au 30/06/2022 :

Au cours de l'exercice, les votes ont été exercés lors de 40 Assemblées Générales (AG)

| Nombre de … | AG en 2021-2022 |
|---|---|
| AG où nous avons exercé nos droits de vote | 40 |
| AG avec au moins un vote Contre ou Abstention | 38 |
| Résolutions votées | 756 |
| Résolutions votées Contre ou Abstention | 24,37% |

**Orientation des votes**

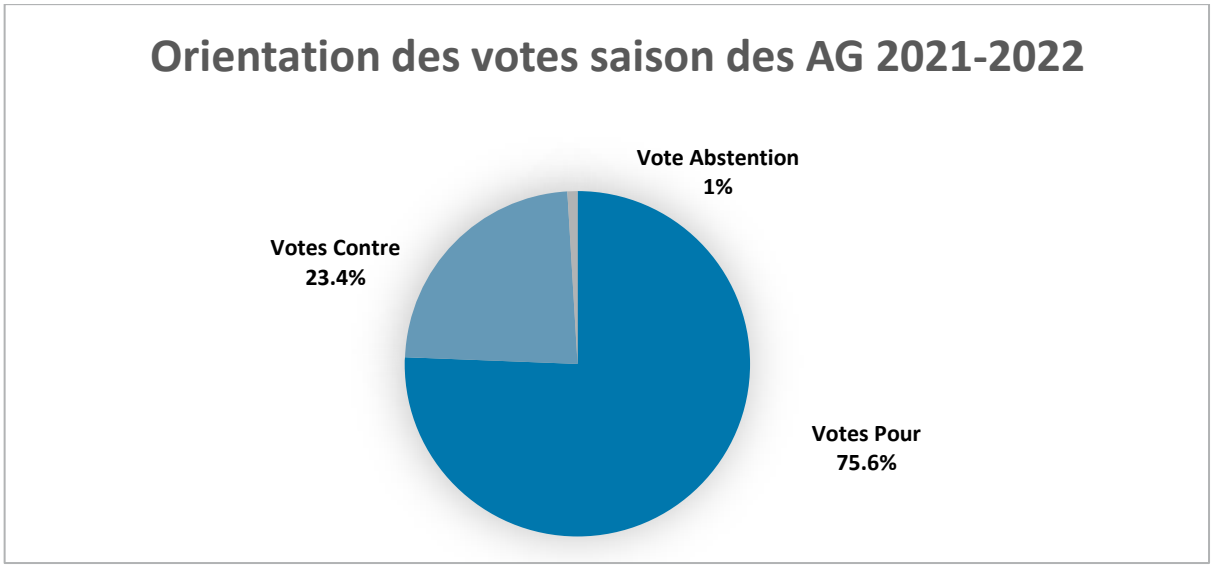

## INFORMATIONS RELATIVES A L'ESMA

### 1) Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts)

Cette information est traitée dans la section « informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation ».

### 2) Les contrats financiers (dérivés OTC)

- Change : Pas de position au 30/06/2022
- Taux : Pas de position au 30/06/2022
- Crédit : Pas de position au 30/06/2022
- Actions – CFD : Pas de position au 30/06/2022
- Commodities : Pas de position au 30/06/2022

## INFORMATIONS RELATIVES A LA TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION

Sur l'exercice clos au 30 juin 2022, le Fonds OFI RS EQUITY CLIMATE CHANGE n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

## Bilan au 30 juin 2022 (en euros)

**BILAN ACTIF**

| | 30/06/2022 | 30/06/2021 |
|---|---|---|
| **Immobilisations nettes** | **-** | **-** |
| **Dépôts** | **-** | **-** |
| **Instruments financiers** | **287 124 962,59** | **327 339 890,84** |
| **Actions et valeurs assimilées** | **287 124 962,59** | **327 339 890,84** |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 287 124 962,59 | 327 339 890,84 |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | - | - |
| **Obligations et valeurs assimilées** | **-** | **-** |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé | - | - |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | - | - |
| **Titres de créances** | **-** | **-** |
| Négociés sur un marché réglementé ou assimilé | - | - |
| Titres de créances négociables | - | - |
| Autres titres de créances | - | - |
| Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé | - | - |
| **Organismes de placement collectif** | **-** | **-** |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | - | - |
| Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne | - | - |
| Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés | - | - |
| Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés | - | - |
| Autres organismes non européens | - | - |
| **Opérations temporaires sur titres financiers** | **-** | **-** |
| Créances représentatives de titres financiers reçus en pension | - | - |
| Créances représentatives de titres financiers prêtés | - | - |
| Titres financiers empruntés | - | - |
| Titres financiers donnés en pension | - | - |
| Autres opérations temporaires | - | - |
| **Contrats financiers** | **-** | **-** |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | - | - |
| Autres opérations | - | - |
| **Autres instruments financiers** | **-** | **-** |
| **Créances** | **608 757,08** | **302 481,12** |
| Opérations de change à terme de devises | - | - |
| Autres | 608 757,08 | 302 481,12 |
| **Comptes financiers** | **15 588 645,90** | **10 347 061,73** |
| Liquidités | 15 588 645,90 | 10 347 061,73 |
| **Total de l'actif** | **303 322 365,57** | **337 989 433,69** |

## Bilan au 30 juin 2022 (en euros)

**BILAN PASSIF**

| | 30/06/2022 | 30/06/2021 |
|---|---|---|
| **Capitaux propres** | | |
| **Capital** | **288 318 614,56** | **320 947 506,74** |
| **Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)** | **-** | **-** |
| **Report à nouveau (a)** | **-** | **-** |
| **Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)** | **13 716 693,18** | **15 084 150,06** |
| **Résultat de l'exercice (a, b)** | **884 533,86** | **-339 286,88** |
| **Total des capitaux propres** | **302 919 841,60** | **335 692 369,92** |
| (= Montant représentatif de l'actif net) | | |
| **Instruments financiers** | **-** | **-** |
| **Opérations de cession sur instruments financiers** | **-** | **-** |
| **Opérations temporaires sur titres financiers** | **-** | **-** |
| Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension | - | - |
| Dettes représentatives de titres financiers empruntés | - | - |
| Autres opérations temporaires | - | - |
| **Contrats financiers** | **-** | **-** |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | - | - |
| Autres opérations | - | - |
| **Dettes** | **402 522,74** | **2 297 056,16** |
| Opérations de change à terme de devises | - | - |
| Autres | 402 522,74 | 2 297 056,16 |
| **Comptes financiers** | **1,23** | **7,61** |
| Concours bancaires courants | 1,23 | 7,61 |
| Emprunts | - | - |
| **Total du passif** | **303 322 365,57** | **337 989 433,69** |

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## Hors bilan (en euros)

| | 30/06/2022 | 30/06/2021 |
|---|---|---|
| **OPÉRATIONS DE COUVERTURE** | | |
| **Engagements sur marchés réglementés ou assimilés** | - | - |
| **Engagements de gré à gré** | - | - |
| **Autres engagements** | - | - |
| **AUTRES OPÉRATIONS** | | |
| **Engagements sur marchés réglementés ou assimilés** | - | - |
| **Engagements de gré à gré** | - | - |
| **Autres engagements** | - | - |

## Compte de résultat (en euros)

| | 30/06/2022 | 30/06/2021 |
|---|---|---|
| **Produits sur opérations financières** | | |
| Produits sur dépôts et sur comptes financiers | 31,81 | 59,93 |
| Produits sur actions et valeurs assimilées | 5 751 161,98 | 4 112 327,38 |
| Produits sur obligations et valeurs assimilées | - | - |
| Produits sur titres de créances | - | - |
| Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers | - | - |
| Produits sur contrats financiers | - | - |
| Autres produits financiers | - | - |
| **Total (I)** | **5 751 193,79** | **4 112 387,31** |
| | | |
| **Charges sur opérations financières** | | |
| Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers | - | - |
| Charges sur contrats financiers | - | - |
| Charges sur dettes financières | 56 756,86 | 36 820,26 |
| Autres charges financières | - | - |
| **Total (II)** | **56 756,86** | **36 820,26** |
| | | |
| **Résultat sur opérations financières (I - II)** | **5 694 436,93** | **4 075 567,05** |
| | | |
| Autres produits (III) | - | - |
| Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV) | 4 784 424,28 | 3 793 466,77 |
| | | |
| **Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)** | **910 012,65** | **282 100,28** |
| | | |
| Régularisation des revenus de l'exercice (V) | -25 478,79 | -621 387,16 |
| Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI) | - | - |
| | | |
| **Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)** | **884 533,86** | **-339 286,88** |

# ANNEXE

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée à la Covid-19.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la société de gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, chaque jour de Bourse ouvré, non férié.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.
Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

### Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

#### Instruments financiers

Titres de créances

Les titres de créance admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sous la responsabilité de la société de gestion en confrontant les prix de ces actifs auprès de différentes sources.

Instruments du marché monétaire

- *Les titres de créances négociables (TCN) dont la durée de vie à l'émission, à l'acquisition ou résiduelle est inférieure à trois mois* sont évalués selon une méthode linéaire jusqu'à l'échéance au taux d'émission ou d'acquisition ou au dernier taux retenu pour leur évaluation au taux du marché.
- *Les titres de créances négociables (TCN) dont la durée de vie résiduelle est supérieure à trois mois*, sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire.

Valeurs mobilières non cotées

Les valeurs mobilières non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### OPCVM

Les parts ou actions d'OPCVM sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

#### Contrats financiers (autrement dénommés « instruments financiers à terme ») au sens de l'article L.211-1,III, du Code monétaire et financier

Contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé

Les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués au cours de compensation, ou a défaut sur la base du cours de clôture.

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (i.e. négociés de gré à gré)

- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés*
  Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation.
- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés*
  Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en mark-to-model ou en mark-to-market à l'aide des prix fournis par les contreparties.

### Acquisitions et cessions temporaires de titres
Le fonds n'a pas vocation à réaliser des opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres

### Dépôts
Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

### Devises
Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la société de gestion.

### Description des engagements hors-bilan
Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalant sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

### Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes
Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

### Option retenue en matière de comptabilisation des frais
Le FCP a opté pour la comptabilisation frais exclus.

### Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes
Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à :

- 1,30% TTC ; tout OPC inclus pour les parts I et LFM
- 1,80% TTC, tout OPC inclus pour les parts RC
- 1,50% TTC, tout OPC inclus pour les parts OFI ACTIONS CLIMAT
- 1,70% TTC, tout OPC inclus pour les parts OFI RS KLIMAWANDEL AKTIEN EUROPE

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance (pour les parts I, LFM et RC). Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPC a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPC ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;

### Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables
**Applicable aux parts I, LFM et RC**

Les frais variables correspondent à une commission de surperformance. La période de calcul de la commission de surperformance est l'exercice de l'OPCVM. A chaque établissement de la valeur liquidative, la surperformance de l'OPCVM est définie comme la différence positive entre l'actif net de l'OPCVM avant prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance, et l'actif net d'un OPCVM fictif réalisant une performance égale à celle de l'indicateur de référence (calculé dividendes nets réinvestis) du Fonds et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que l'OPCVM réel.

A chaque établissement de la valeur liquidative, la commission de surperformance, alors définie égale à 20 % TTC de la performance au-delà de l'indice Stoxx Europe 600 (Dividendes Nets Réinvestis), fait l'objet d'une provision, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante. En cas de performance absolue négative, lorsque la performance relative du Fonds est positive, cette même commission de surperformance sera également prélevée mais limitée à 1.5% de l'Actif Net.

En cas de rachats, la quote-part de la commission de surperformance correspondant aux parts rachetées, est perçue par la société de gestion. Hormis les rachats, la commission de surperformance est perçue par la société de gestion à la date de clôture de chaque période de calcul.

Par exception, pour la période de calcul de la commission de surperformance qui court du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022, la commission de surperformance sera chaînée comme suit :

Du 1er juillet 2021 au 31 Mars 2022, elle sera définie comme étant égale à 20 % TTC de la performance au-delà de l'indice Stoxx Europe 600 Dividendes Nets Réinvestis) puis du 1er avril 2022 au 30 juin 2022, elle sera définie comme étant égale à 20 % TTC de la performance au-delà de l'indice Stoxx Europe 600 ex UK Dividendes Nets Réinvestis)

### Affectation des sommes distribuables

**Sommes distribuables afférentes au résultat net :**

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes au résultat net sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

**Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :**

La société de gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

## Evolution de l'actif net de l'OPC (en euros)

| | | 30/06/2022 | 30/06/2021 |
|---|---|---|---|
| **Actif net en début d'exercice** | | **335 692 369,92** | **195 035 806,34** |
| Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC) | | 106 384 395,62 | 139 973 964,53 |
| Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) | | -66 268 847,47 | -67 295 509,77 |
| Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | | 17 521 564,97 | 12 962 338,90 |
| Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | | -4 325 632,76 | -229 594,67 |
| Plus-values réalisées sur contrats financiers | | - | - |
| Moins-values réalisées sur contrats financiers | | - | - |
| Frais de transaction | | -679 972,19 | -516 950,21 |
| Différences de change | | 3 204 935,56 | 1 035 595,54 |
| Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers | | -89 518 984,70 | 54 444 579,99 |
| Différence d'estimation exercice N | 11 359 955,82 | | |
| Différence d'estimation exercice N - 1 | 100 878 940,52 | | |
| Variation de la différence d'estimation des contrats financiers | | - | - |
| Différence d'estimation exercice N | - | | |
| Différence d'estimation exercice N - 1 | - | | |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes | | - | - |
| Distribution de l'exercice antérieur sur résultat | | - | - |
| Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation | | 910 012,65 | 282 100,28 |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes | | - | - |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat | | - | - |
| Autres éléments | | - | 38,99(1) |
| **Actif net en fin d'exercice** | | **302 919 841,60** | **335 692 369,92** |

(1) Rompus et soulte fusion

## Répartition par nature juridique ou économique

| Désignation des valeurs | Montant | % |
|---|---|---|
| **Actif** | | |
| **Obligations et valeurs assimilées** | **-** | **-** |
| Obligations Indexées | - | - |
| Obligations Convertibles | - | - |
| Titres Participatifs | - | - |
| Autres Obligations | - | - |
| **Titres de créances** | **-** | **-** |
| Les titres négociables à court terme | - | - |
| Les titres négociables à moyen terme | - | - |
| **Passif** | | |
| **Opérations de cession sur instruments financiers** | **-** | **-** |
| Actions et valeurs assimilées | - | - |
| Obligations et valeurs assimilées | - | - |
| Titres de créances | - | - |
| Autres | - | - |
| **Hors-bilan** | | |
| Taux | - | - |
| Actions | - | - |
| Crédit | - | - |
| Autres | - | - |

## Répartition par nature de taux

| | Taux fixe | % | Taux variable | % | Taux révisable | % | Autres | % |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Actif** | | | | | | | | |
| Dépôts | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Obligations et valeurs assimilées | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Titres de créances | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres financiers | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Comptes financiers | - | - | - | - | - | - | 15 588 645,90 | 5,15 |
| **Passif** | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres financiers | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Comptes financiers | - | - | - | - | - | - | 1,23 | 0,00 |

## Répartition par nature de taux (suite)

| | Taux fixe | % | Taux variable | % | Taux révisable | % | Autres | % |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Hors-bilan** | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Autres opérations | - | - | - | - | - | - | - | - |

## Répartition par maturité résiduelle

| | < 3 mois | % | ]3 mois - 1 an] | % | ]1 - 3 ans] | % | ]3 - 5 ans] | % | > 5 ans | % |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Actif** | | | | | | | | | | |
| Dépôts | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Obligations et valeurs assimilées | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Titres de créances | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres financiers | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Comptes financiers | 15 588 645,90 | 5,15 | - | - | - | - | - | - | - | - |
| **Passif** | | | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres financiers | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Comptes financiers | 1,23 | 0,00 | - | - | - | - | - | - | - | - |
| **Hors-bilan** | | | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Autres opérations | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |

## Répartition par devise

| | CHF | % | DKK | % | SEK | % | Autres | % |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Actif** | | | | | | | | |
| Dépôts | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Actions et valeurs assimilées | 42 844 934,55 | 14,14 | 18 587 495,71 | 6,14 | 12 365 280,05 | 4,08 | 9 736 481,28 | 3,21 |
| Obligations et valeurs assimilées | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Titres de créances | - | - | - | - | - | - | - | - |
| OPC | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres financiers | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Créances | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Comptes financiers | 556,31 | 0,00 | 0,07 | 0,00 | - | - | 338,93 | 0,00 |

## Répartition par devise (suite)

| | CHF | % | DKK | % | SEK | % | Autres | % |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Passif** | | | | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres financiers | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Dettes | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Comptes financiers | - | - | - | - | 0,05 | 0,00 | 1,18 | 0,00 |
| **Hors-bilan** | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Autres opérations | - | - | - | - | - | - | - | - |

## Débiteurs et créditeurs divers

| | 30/06/2022 |
|---|---|
| **Créances** | |
| Vente à règlement différé | 416 157,00 |
| Souscriptions à recevoir | 192 600,08 |
| **Total créances** | **608 757,08** |
| | |
| **Dettes** | |
| Provision pour frais de gestion fixes à payer | -357 962,69 |
| Provision pour frais de gestion variables à payer | -325,47 |
| Provision commission de mouvement | -5 003,49 |
| Rachats à payer | -39 231,09 |
| **Total dettes** | **-402 522,74** |
| **Total** | **206 234,34** |

## Souscriptions rachats

| | |
|---|---|
| **Catégorie de parts I** | |
| Parts émises | 13 239,8238 |
| Parts rachetées | 11 038,3451 |
| **Catégorie de parts LFM** | |
| Parts émises | 16 981,8250 |
| Parts rachetées | 7 692,5930 |
| **Catégorie de parts RC** | |
| Parts émises | 3 117,5106 |
| Parts rachetées | 1 926,4945 |
| **Catégorie de parts OFI ACTIONS CLIMAT** | |
| Parts émises | 232 148,4536 |
| Parts rachetées | 68 464,5917 |

## Souscriptions rachats (suite)

| | |
|---|---|
| **Catégorie de parts OFI RS KLIMAWANDEL AKTIEN EUROPE** | |
| Parts émises | 14 790,0000 |
| Parts rachetées | 1 589,9870 |

## Commissions

| | |
|---|---|
| **Catégorie de parts I** | |
| Montant des commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Montant des commissions de rachat acquises | 0,00 |
| **Catégorie de parts LFM** | |
| Montant des commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Montant des commissions de rachat acquises | 0,00 |
| **Catégorie de parts RC** | |
| Montant des commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Montant des commissions de rachat acquises | 0,00 |
| **Catégorie de parts OFI ACTIONS CLIMAT** | |
| Montant des commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Montant des commissions de rachat acquises | 0,00 |
| **Catégorie de parts OFI RS KLIMAWANDEL AKTIEN EUROPE** | |
| Montant des commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Montant des commissions de rachat acquises | 0,00 |

## Frais de gestion

| | |
|---|---|
| **Catégorie de parts I** | |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 1,30 |
| Commission de performance (frais variables) | 128,43 |
| Rétrocession de frais de gestion | - |
| **Catégorie de parts LFM** | |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 1,30 |
| Commission de performance (frais variables) | 64,63 |
| Rétrocession de frais de gestion | - |
| **Catégorie de parts RC** | |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 1,80 |
| Commission de performance (frais variables) | 132,41 |
| Rétrocession de frais de gestion | - |
| **Catégorie de parts OFI ACTIONS CLIMAT** | |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 1,40 |
| Commission de performance (frais variables) | - |
| Rétrocession de frais de gestion | - |
| **Catégorie de parts OFI RS KLIMAWANDEL AKTIEN EUROPE** | |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 1,60 |
| Commission de performance (frais variables) | - |
| Rétrocession de frais de gestion | - |

## Engagements reçus et donnés

**Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital**

Néant

**Autres engagements reçus et / ou donnés**

Néant

## Autres informations

| Code | Nom | Quantité | Cours | Valeur actuelle (en euros) |
|---|---|---|---|---|

**Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire**

Néant

**Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie**

**Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan**

Néant

**Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine**

Néant

**Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités**

Néant

## Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

| | Date | Montant total | Montant unitaire | Crédits d'impôt totaux | Crédit d'impôt unitaire |
|---|---|---|---|---|---|
| **Total acomptes** | | - | - | - | - |

## Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

| | Date | Montant total | Montant unitaire |
|---|---|---|---|
| **Total acomptes** | | - | - |

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

| | 30/06/2022 | 30/06/2021 |
|---|---|---|
| **Catégorie de parts I** | | |
| **Sommes restant à affecter** | | |
| Report à nouveau | - | - |
| Résultat | 751 119,18 | -239 624,26 |
| **Total** | **751 119,18** | **-239 624,26** |
| **Affectation** | | |
| Distribution | - | - |
| Report à nouveau de l'exercice | - | - |
| Capitalisation | 751 119,18 | -239 624,26 |
| **Total** | **751 119,18** | **-239 624,26** |
| **Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution** | | |
| Nombre d'actions ou parts | - | - |
| Distribution unitaire | - | - |
| Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat | - | - |
| **Catégorie de parts LFM** | | |
| **Sommes restant à affecter** | | |
| Report à nouveau | - | - |
| Résultat | 45 162,94 | -220,53 |
| **Total** | **45 162,94** | **-220,53** |
| **Affectation** | | |
| Distribution | - | - |
| Report à nouveau de l'exercice | - | - |
| Capitalisation | 45 162,94 | -220,53 |
| **Total** | **45 162,94** | **-220,53** |
| **Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution** | | |
| Nombre d'actions ou parts | - | - |
| Distribution unitaire | - | - |
| Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat | - | - |
| **Catégorie de parts RC** | | |
| **Sommes restant à affecter** | | |
| Report à nouveau | - | - |
| Résultat | -33 465,73 | -115 457,91 |
| **Total** | **-33 465,73** | **-115 457,91** |
| **Affectation** | | |
| Distribution | - | - |
| Report à nouveau de l'exercice | - | - |
| Capitalisation | -33 465,73 | -115 457,91 |
| **Total** | **-33 465,73** | **-115 457,91** |

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros) (suite)

| | 30/06/2022 | 30/06/2021 |
|---|---|---|
| **Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution** | | |
| Nombre d'actions ou parts | - | - |
| Distribution unitaire | - | - |
| Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat | - | - |
| **Catégorie de parts OFI ACTIONS CLIMAT** | | |
| **Sommes restant à affecter** | | |
| Report à nouveau | - | - |
| Résultat | 122 063,31 | 19 215,93 |
| **Total** | **122 063,31** | **19 215,93** |
| **Affectation** | | |
| Distribution | - | - |
| Report à nouveau de l'exercice | - | - |
| Capitalisation | 122 063,31 | 19 215,93 |
| **Total** | **122 063,31** | **19 215,93** |
| **Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution** | | |
| Nombre d'actions ou parts | - | - |
| Distribution unitaire | - | - |
| Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat | - | - |
| **Catégorie de parts OFI RS KLIMAWANDEL AKTIEN EUROPE** | | |
| **Sommes restant à affecter** | | |
| Report à nouveau | - | - |
| Résultat | -345,84 | -3 200,11 |
| **Total** | **-345,84** | **-3 200,11** |
| **Affectation** | | |
| Distribution | - | - |
| Report à nouveau de l'exercice | - | - |
| Capitalisation | -345,84 | -3 200,11 |
| **Total** | **-345,84** | **-3 200,11** |
| **Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution** | | |
| Nombre d'actions ou parts | - | - |
| Distribution unitaire | - | - |
| Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat | - | - |

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

| | 30/06/2022 | 30/06/2021 |
|---|---|---|
| **Catégorie de parts I** | | |
| **Sommes restant à affecter** | | |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées | - | - |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice | 9 970 602,83 | 11 747 044,96 |
| Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice | - | - |
| **Total** | **9 970 602,83** | **11 747 044,96** |
| **Affectation** | | |
| Distribution | - | - |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | - | - |
| Capitalisation | 9 970 602,83 | 11 747 044,96 |
| **Total** | **9 970 602,83** | **11 747 044,96** |
| **Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution** | | |
| Nombre d'actions ou parts | 56 071,7964 | 53 870,3177 |
| Distribution unitaire | - | - |
| **Catégorie de parts LFM** | | |
| **Sommes restant à affecter** | | |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées | - | - |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice | 585 657,52 | 660 481,40 |
| Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice | - | - |
| **Total** | **585 657,52** | **660 481,40** |
| **Affectation** | | |
| Distribution | - | - |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | - | - |
| Capitalisation | 585 657,52 | 660 481,40 |
| **Total** | **585 657,52** | **660 481,40** |
| **Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution** | | |
| Nombre d'actions ou parts | 116 858,1270 | 107 568,8950 |
| Distribution unitaire | - | - |
| **Catégorie de parts RC** | | |
| **Sommes restant à affecter** | | |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées | - | - |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice | 600 737,27 | 661 286,92 |
| Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice | - | - |
| **Total** | **600 737,27** | **661 286,92** |
| **Affectation** | | |
| Distribution | - | - |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | - | - |
| Capitalisation | 600 737,27 | 661 286,92 |
| **Total** | **600 737,27** | **661 286,92** |

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros) (suite)

| | 30/06/2022 | 30/06/2021 |
|---|---|---|
| **Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution** | | |
| Nombre d'actions ou parts | 10 760,9849 | 9 569,9688 |
| Distribution unitaire | - | - |
| **Catégorie de parts OFI ACTIONS CLIMAT** | | |
| **Sommes restant à affecter** | | |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées | - | - |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice | 2 401 745,83 | 1 904 567,21 |
| Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice | - | - |
| **Total** | **2 401 745,83** | **1 904 567,21** |
| **Affectation** | | |
| Distribution | - | - |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | - | - |
| Capitalisation | 2 401 745,83 | 1 904 567,21 |
| **Total** | **2 401 745,83** | **1 904 567,21** |
| **Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution** | | |
| Nombre d'actions ou parts | 458 686,3808 | 295 002,5189 |
| Distribution unitaire | - | - |
| **Catégorie de parts OFI RS KLIMAWANDEL AKTIEN EUROPE** | | |
| **Sommes restant à affecter** | | |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées | - | - |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice | 157 949,73 | 110 769,57 |
| Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice | - | - |
| **Total** | **157 949,73** | **110 769,57** |
| **Affectation** | | |
| Distribution | - | - |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | - | - |
| Capitalisation | 157 949,73 | 110 769,57 |
| **Total** | **157 949,73** | **110 769,57** |
| **Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution** | | |
| Nombre d'actions ou parts | 30 452,0130 | 17 252,0000 |
| Distribution unitaire | - | - |

## Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros)

| | 30/06/2022 | 30/06/2021 | 30/06/2020 | 28/06/2019 | 29/06/2018 |
|---|---|---|---|---|---|
| **Actif net** | | | | | |
| en EUR | 302 919 841,60 | 335 692 369,92 | 195 035 806,34 | 164 644 344,26 | 137 039 389,50 |
| **Nombre de titres** | | | | | |
| Catégorie de parts I | 56 071,7964 | 53 870,3177 | 42 657,5456 | 43 868,9356 | 38 881,2960 |
| Catégorie de parts LFM | 116 858,1270 | 107 568,8950 | 92 733,2390 | 88 229,1220 | 83 223,5320 |
| Catégorie de parts RC | 10 760,9849 | 9 569,9688 | 6 195,4606 | 584,6641 | 1,0000 |
| Catégorie de parts OFI ACTIONS CLIMAT | 458 686,3808 | 295 002,5189 | 154 721,2065 | 4,7012 | - |
| Catégorie de parts OFI RS KLIMAWANDEL AKTIEN EUROPE | 30 452,0130 | 17 252,0000 | 10,0000 | - | - |
| **Valeur liquidative unitaire** | | | | | |
| Catégorie de parts I en EUR | 3 927,57 | 4 857,27 | 3 766,50 | 3 537,75 | 3 324,21 |
| Catégorie de parts LFM en EUR | 110,69 | 136,89 | 106,03 | 99,59 | 93,58 |
| Catégorie de parts RC en EUR | 1 230,61 | 1 529,46 | 1 195,10 | 1 128,14 | 1 062,84[2] |
| Catégorie de parts OFI ACTIONS CLIMAT en EUR | 115,61 | 143,11 | 110,69 | 101,52[3] | - |
| Catégorie de parts OFI RS KLIMAWANDEL AKTIEN EUROPE en EUR | 114,43 | 141,93 | 110,03[4] | - | - |
| **Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)** | | | | | |
| Catégorie de parts I en EUR | - | - | - | - | - |
| Catégorie de parts LFM en EUR | - | - | - | - | - |
| Catégorie de parts RC en EUR | - | - | - | - | - |
| Catégorie de parts OFI ACTIONS CLIMAT en EUR | - | - | - | - | - |
| Catégorie de parts OFI RS KLIMAWANDEL AKTIEN EUROPE en EUR | - | - | - | - | - |
| **Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)** | | | | | |
| Catégorie de parts I en EUR | - | - | - | - | - |
| Catégorie de parts LFM en EUR | - | - | - | - | - |
| Catégorie de parts RC en EUR | - | - | - | - | - |
| Catégorie de parts OFI ACTIONS CLIMAT en EUR | - | - | - | - | - |
| Catégorie de parts OFI RS KLIMAWANDEL AKTIEN EUROPE en EUR | - | - | - | - | - |

## Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros) (suite)

| | 30/06/2022 | 30/06/2021 | 30/06/2020 | 28/06/2019 | 29/06/2018 |
|---|---|---|---|---|---|
| **Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)** | | | | | |
| Catégorie de parts I en EUR | - | - | - | - | - |
| Catégorie de parts LFM en EUR | - | - | - | - | - |
| Catégorie de parts RC en EUR | - | - | - | - | - |
| Catégorie de parts OFI ACTIONS CLIMAT en EUR | - | - | - | - | - |
| Catégorie de parts OFI RS KLIMAWANDEL AKTIEN EUROPE en EUR | - | - | - | - | - |
| **Capitalisation unitaire** | | | | | |
| Catégorie de parts I en EUR | 191,21 | 213,61 | 420,53 | 7,99 | -9,84 |
| Catégorie de parts LFM en EUR | 5,39 | 6,13 | 8,09 | 0,21 | -0,29 |
| Catégorie de parts RC en EUR | 52,71 | 57,03 | 86,91 | -0,64 | -8,21 |
| Catégorie de parts OFI ACTIONS CLIMAT en EUR | 5,50 | 6,52 | 7,76 | 0,85 | - |
| Catégorie de parts OFI RS KLIMAWANDEL AKTIEN EUROPE en EUR | 5,17 | 6,23 | 0,47 | - | - |

(2) La catégorie de parts RC a été créée le 07/07/2017 avec une valeur nominale de EUR 1 000,00.

(3) La catégorie de parts OFI ACTIONS CLIMAT a été créée le 24/04/2019 avec une valeur nominale de EUR 100,00.

(4) La catégorie de parts OFI RS KLIMAWANDEL AKTIEN EUROPE a été créée le 14/04/2020 avec une valeur nominale de EUR 100,00.

## Inventaire du portefeuille au 30 juin 2022

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur boursière | % Actif Net |
|---|---|---|---|---|
| **Dépôts** | | | **-** | **-** |
| **Instruments financiers** | | | | |
| **Actions et valeurs assimilées** | | | **287 124 962,59** | **94,79** |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | 287 124 962,59 | 94,79 |
| ADIDAS NOM | EUR | 35 300,00 | 5 957 228,00 | 1,97 |
| AIR LIQUIDE | EUR | 64 900,00 | 8 314 988,00 | 2,74 |
| ALSTOM | EUR | 360 000,00 | 7 772 400,00 | 2,57 |
| ASML HOLDING N.V. | EUR | 30 000,00 | 13 675 500,00 | 4,51 |
| ASSA ABLOY AB | SEK | 272 000,00 | 5 517 107,48 | 1,82 |
| ASTRAZENECA PLC | GBP | 48 000,00 | 6 022 304,83 | 1,99 |
| BAYERISCHE MOTORENWERKE | EUR | 111 000,00 | 8 154 060,00 | 2,69 |
| CAP GEMINI SE | EUR | 29 000,00 | 4 740 050,00 | 1,56 |
| COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA | EUR | 318 000,00 | 13 020 510,00 | 4,30 |
| CORPORACION ACCIONA ENERGIAS RENOVABLES SA | EUR | 159 000,00 | 5 848 020,00 | 1,93 |
| DANONE SA | EUR | 86 000,00 | 4 580 360,00 | 1,51 |
| DASSAULT SYSTEMES SE | EUR | 253 000,00 | 8 884 095,00 | 2,93 |
| ENEL SPA | EUR | 1 420 000,00 | 7 412 400,00 | 2,45 |
| GIVAUDAN N | CHF | 3 330,00 | 11 168 758,12 | 3,69 |
| HEINEKEN NV | EUR | 72 500,00 | 6 307 500,00 | 2,08 |
| HEXAGON AB | SEK | 358 000,00 | 3 550 543,02 | 1,17 |
| INDITEX | EUR | 317 000,00 | 6 844 030,00 | 2,26 |
| INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM | EUR | 387 000,00 | 8 935 830,00 | 2,95 |
| KINGSPAN GROUP PLC | EUR | 63 300,00 | 3 633 420,00 | 1,20 |
| KION GROUP | EUR | 65 000,00 | 2 573 350,00 | 0,85 |
| LEGRAND | EUR | 71 000,00 | 5 002 660,00 | 1,65 |
| LONZA GROUP AG N | CHF | 17 800,00 | 9 052 053,15 | 2,99 |
| LOREAL SA | EUR | 34 000,00 | 11 196 200,00 | 3,70 |
| MERCK KGAA | EUR | 32 000,00 | 5 152 000,00 | 1,70 |
| METSO OUTOTEC OYI | EUR | 400 000,00 | 2 860 000,00 | 0,94 |
| NESTE CORPORATION | EUR | 176 000,00 | 7 434 240,00 | 2,45 |
| NIBE INDUSTRIER AB B | SEK | 460 000,00 | 3 297 629,55 | 1,09 |
| NOVO NORDISK | DKK | 65 000,00 | 6 880 517,44 | 2,27 |
| ORSTED SH | DKK | 83 000,00 | 8 280 300,94 | 2,73 |
| PERNOD RICARD | EUR | 37 400,00 | 6 556 220,00 | 2,16 |
| PRYSMIAN SPA | EUR | 255 000,00 | 6 683 550,00 | 2,21 |
| ROCHE HOLDING LTD | CHF | 18 700,00 | 5 951 528,62 | 1,96 |
| SAP SE | EUR | 79 000,00 | 6 867 470,00 | 2,27 |
| SCHNEIDER ELECTRIC SA | EUR | 96 000,00 | 10 838 400,00 | 3,58 |
| SGS SA-NOM | CHF | 2 600,00 | 5 675 891,70 | 1,87 |
| SIG GROUP LTD | CHF | 330 000,00 | 6 930 362,67 | 2,29 |
| SIKA LTD | CHF | 18 500,00 | 4 066 340,29 | 1,34 |
| SMURFIT KAPPA | EUR | 148 000,00 | 4 747 840,00 | 1,57 |
| SOC DE CONSTRUCOES AMADEU GAUDENCIO SA | EUR | 30 000,00 | 0,00 | 0,00 |
| STORA ENSO OYJ-R | EUR | 300 000,00 | 4 489 500,00 | 1,48 |
| SYMRISE | EUR | 58 000,00 | 6 023 300,00 | 1,99 |

## Inventaire du portefeuille au 30 juin 2022 (suite)

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur boursière | % Actif Net |
|---|---|---|---|---|
| TOMRA SYSTEMS ASA | NOK | 210 000,00 | 3 714 176,45 | 1,23 |
| UNILEVER | EUR | 100 000,00 | 4 332 000,00 | 1,43 |
| VALEO SA | EUR | 258 000,00 | 4 753 650,00 | 1,57 |
| VESTAS WIND SYSTEM A/S | DKK | 170 000,00 | 3 426 677,33 | 1,13 |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | - | - |
| **Obligations et valeurs assimilées** | | | **-** | **-** |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | - | - |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | - | - |
| **Titres de créances** | | | **-** | **-** |
| Négociés sur un marché réglementé ou assimilé | | | - | - |
| Titres de créances négociables | | | - | - |
| Autres titres de créances | | | - | - |
| Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé | | | - | - |
| **Organismes de placement collectif** | | | **-** | **-** |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | | | - | - |
| Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne | | | - | - |
| Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés | | | - | - |
| Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés | | | - | - |
| Autres organismes non européens | | | - | - |
| **Opérations temporaires sur titres financiers** | | | **-** | **-** |
| Créances représentatives de titres financiers reçus en pension | | | - | - |
| Créances représentatives de titres financiers prêtés | | | - | - |
| Titres financiers empruntés | | | - | - |
| Titres financiers donnés en pension | | | - | - |
| Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension | | | - | - |
| Dettes représentatives de titres financiers empruntés | | | - | - |
| Autres opérations temporaires | | | - | - |
| **Opérations de cession sur instruments financiers** | | | **-** | **-** |
| **Contrats financiers** | | | **-** | **-** |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | | | - | - |
| Autres opérations | | | - | - |
| **Autres instruments financiers** | | | **-** | **-** |
| **Créances** | | | **608 757,08** | **0,20** |
| **Dettes** | | | **-402 522,74** | **-0,13** |
| **Comptes financiers** | | | **15 588 644,67** | **5,15** |
| **ACTIF NET** | | | **302 919 841,60** | **100,00** |

# Rapport du Commissaire aux Comptes

## sur les comptes annuels

**OFI RS EQUITY CLIMATE CHANGE**

Fonds Commun de Placement

OFI ASSET MANAGEMENT

22, rue Vernier

75017 Paris

**Exercice clos le 30 juin 2022**

**Grant Thornton**

SAS d'Expertise Comptable et

de Commissariat aux Comptes

au capital de 2 297 184 €

inscrite au tableau de l'Ordre de la région

Paris – Ile de France et membre de la

Compagnie régionale de Versailles

RCS Nanterre B 632 013 843

29 Rue du Pont

CS 20070 - 92578

Neuilly-sur-Seine Cedex France

# Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

# OFI RS EQUITY CLIMATE CHANGE

## Exercice clos le 30 juin 2022

Mesdames, Messieurs,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du **FCP OFI RS EQUITY CLIMATE CHANGE** relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du **FCP OFI RS EQUITY CLIMATE CHANGE** constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 juillet 2021 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### *Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels*

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion et les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le Fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

### Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du Fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les

informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine, le 12 octobre 2022

Le commissaire aux comptes
**Grant Thornton**
**Membre français de Grant Thornton International**

Azarias SEKKO
Associé